



Melun, le 3 mai 2020

Madame l'Inspectrice Académique de Seine-et-Marne,

Des réunions de directeurs-trices se sont déroulées dans la plupart des circonscriptions de notre département jeudi 30 avril dernier dans l'après midi.

Alors que ces réunions se devaient de faire écho aux informations que vous nous avez présentées, c'est avec stupeur que nous avons pris connaissance des propos qui se sont tenus dans certaines d'entre-elles.

En effet, à la lecture de certains comptes rendus, nous nous étonnons-d'affirmations attribuées à certains IEN. Des paroles en total décalage, voire en total contradiction avec ce que vous avez pu nous dire lors du Groupe de Travail « reprise du 11 mai » tenu le même jeudi.

Nous pouvons lire par exemple que :

- *Si un élève arrive à l'école et qu'il n'est pas inscrit, les enseignants seraient en droite de le refuser et qu'il serait sous la responsabilité de la mairie. La police municipale et les parents seraient alors contactés. Vous nous avez justement expliqué le contraire, nous rappelant que nous ne pouvions pas refuser un élève et que vous comptiez sur les équipes pour parer à ce genre d'imprévu.*
- *Un directeur qui aurait une fragilité, pourrait ne pas se déplacer mais qu'il devrait s'assurer que le protocole sanitaire est respecté, alors que lors de notre entretien de jeudi vous déclariez préférable que quelqu'un d'autre prenne en charge ses prérogatives.*
- *Les enfants de soignants, de policiers, pompiers, personnel de la justice, et des enseignants seraient accueillis tous les jours et ce de manière prioritaire. S'il y avait trop d'enfants à accueillir par rapport au nombre d'enseignant, ces derniers pourraient refuser l'accueil de certains en fonction des priorités. Ceci est encore en contradiction avec ce que nous avez dit, évoquant même la disponibilité de certains BD.*
- *Pour les élèves qui ne reviendraient pas, il y aurait continuité pédagogique et un enseignement à distance. Nous n'avons pas à faire classe et en même temps à assurer un enseignement à distance. Là encore, vous nous avez dit qu'il fallait assurer à la fois le présentiel et le distanciel.*

- Cette rentrée se fera selon les recommandations du « Protocole sanitaire » (finalisé demain) qui sera l'outil de cadrage pour préparer le retour à l'école. Soumis aux mairies, il permettra ou pas de rouvrir les écoles ou d'accueillir 15 élèves ou moins. Une commission (organisme extérieur qui visitera ou pas l'école) validera ou pas le respect de ces consignes
Responsabilités des directeurs et enseignants : loi votée prochainement au Sénat pour nous protéger. Accueil des élèves si annonce confirmée du déconfinement le 7 mai, si l'ouverture des locaux est validée. A quelle loi fait-on référence puisque vos nous avez clairement annoncé que la responsabilité des enseignants était au, titre de la loi, la même que celle en vigueur en situation ordinaire ?

- Les enseignants ont la liberté jusqu'au 31 mai 2020 de ne pas reprendre le travail »... Il ne nous semble pas vous avoir entendu émettre cette possibilité.

- L'enseignant qui ne reprendrait pas, devrait assurer la continuité pédagogique de ses élèves mais aussi celle des enfants qui ne reprendraient pas, donc celle des autres niveaux. Une fois de plus à aucun moment, nous ne vous avez avisé d'une telle décision.

- À compter du 1er juin la continuité pédagogique s'arrête. Sauf erreur de notre part, là encore, vous ne nous avez jamais notifié ceci.

Voilà qui ajoute encore un peu plus à la confusion et aux interrogations que se posent nos collègues. Ajoutons à cela que le protocole sanitaire officiel qui devait être connu et diffusé le 1^{er} mai n'a toujours pas été publié. Cette reprise progressive le 11 mai ne s'annonce pas sous les meilleurs jours. Nous notons également dans l'ensemble des comptes rendus dont nous avons été destinataires qu'aucun IEN ne parle du scénario que vous avez envisagé, à savoir une rentrée le 15 mai pour les enfants accueillis à partir du 18 et une rentrée le 15 pour les enfants accueillis à partir du 25. Ce scénario ne serait-il plus d'actualité ?

Il nous semble impératif, Madame l'Inspectrice d'Académie, que vous diffusiez une note de service départementale qui vienne dans les plus brefs délais éclaircir toutes ces questions et mettre un terme aux incohérences qui circulent dans notre département. Il est urgent de répondre à ces questions qui, sans éclaircissement restent en suspens ! Urgent que-tous-tes les enseignant-es de Seine et Marne aient les mêmes informations et qu'ils puissent sans peur de se tromper informer les parents de façon claire et précise. Force est de constater que sur l'ensemble de notre territoire ce n'est pas le cas et que l'émoi qui découle de ces discours polyphoniques ajoute à l'inquiétude du moment.

Nous attirons votre attention sur le sentiment de montée d'angoisse, de lassitude, de colère dont nous font part de très nombreux collègues, à mesure que la date du 11 mai s'approche et que les atermoiements se multiplient, sans que jamais la parole des enseignants ne soient prise en compte. Angoisse devant les risques sanitaires et la responsabilité extrême auxquels vont

être confronté.es nos collègues en retournant à l'école, mais également lassitude de et colère « collective » d'une profession qui n'a pour l'instant aucune possibilité de se projeter ou d'être écouté et doit se contenter de vagues perspectives pour l'après 11 mai. .

Nous vous prions de croire, Madame l'Inspectrice Académique de Seine-et-Marne, en notre profond attachement au service public et laïque d'éducation.

Julien Fernandez, Thierry Grignon, Véronique Osika et Mialinoro Reboul,
Pour le co-sécrétariat départemental du SNUipp-FSU77

